



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

Transmis aux membres du Conseil Municipal
avant approbation en début de la prochaine séance et signature du registre.

Transmission Conseil Municipal

Jean-Luc RAYSSEGUIER	Virginie BRETON
Jean-Luc SALIERES	Véronique CAYUELA
Anne JULIEN	Gérard CIBRAY
Lionel CANEVESE	Véronique DELANOE
Sandrine PERITA	Maxime DEMONGIN
Aurelio FUSTER	Arnaud DOYE
Thérèse SARMAN	Sandrine DUMONT
Ludovic DARENGOSSE	Isabelle GARCIA
Céline DAVIAU	Vincent LAVIGNOLLE
Damien AGUINET	Mylène MONCERET
Francis ARNAUD	Marie-Hélène PEREZ
Saïd BEKAMLA	

Transmission pour information à :

Ingrid BIGORRA	Sandrine MACIZO
Sylvie BELLINGER	Yannick MORERE
Julien COLOMBIES	Céline ROBIN
Jean-Marie DAGES	
Charlotte DURAND	

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc RAYSSEGUIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2017, affichée en mairie et sur les lieux habituels et distribuée le même jour.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016
- Information sur les décisions du Maire (article L2122-22 du CGCT)
- 2017-001 FINANCES - Débat d'Orientation Budgétaire
- 2017-002 FINANCES - Clôture du budget « Service Eau »
- 2017-003 FINANCES - Demande de prêt à taux zéro pour achat de colonnes cinéraires
- 2017-004 FINANCES - Subvention exceptionnelle Association Bessières en Fête
- 2017-005 SERVICE CULTUREL – Médiathèque : dénomination de la médiathèque et modification du règlement intérieur
- 2017-006 ENFANCE - JEUNESSE - Règlement intérieur PAAJ
- 2017-007 URBANIME- Application du code de l'urbanisme dans sa rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016
- 2017-008 DOMAINE - Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2016
- 2017-009 DOMAINE- location-vente d'un terrain nu à SITA FD – Abrogation des délibérations 2016-07 et 2016-61
- 2017-010 DOMAINE - Acquisitions d'une partie de parcelle pour la réalisation d'un Arrêt de Bus
- 2017-011 DOMAINE – Intégration dans le domaine public des voiries du lotissement le Mirailou – complément à la délibération 2016-71 en date du 7 juillet 2016
- 2017-012 DOMAINE – Intégration dans le domaine public des voiries du lotissement Rives Basses – complément aux délibérations en date du 18 mai 2016 et du 28 septembre 2016
- 2017-013 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SDEHG : rénovation des feux tricolores au niveau du carrefour avenue de Montauban (Référence : 11AS73)
- 2017-014 RESSOURCES HUMAINES – modification du tableau des effectifs permanents
- 2017- 015 MARCHES PUBLICS - Liste des marchés conclus en 2016
- Communiqué d'informations du Maire

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc RAYSSEGUIER, Maire.

Monsieur Jean-Luc SALIERES - Monsieur Lionel CANEVESE - Madame Sandrine PERITA - Monsieur Aurelio FUSTER - Madame Thérèse SARMAN, Adjoints.

Monsieur Ludovic DARENGOSSE, Madame Céline DAVIAU Conseillers délégués.

Monsieur Damien AGUINET - Monsieur Francis ARNAUD - Madame Virginie BRETON - Madame Véronique DELANOE - Monsieur Maxime DEMONGIN - Madame Sandrine DUMONT - Madame Mylène MONCERET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne JULIEN à Monsieur Ludovic DARENGOSSE, **Monsieur Saïd BEKAMLA** à Monsieur Aurélio FUSTER, **Monsieur Gérard CIBRAY** à Jean-Luc RAYSSEGUIER, **Monsieur Arnaud DOYE** à Monsieur Lionel CANEVESE, **Madame Isabelle GARCIA** à Madame Thérèse SARMAN, **Monsieur Vincent LAVIGNOLLE** à Monsieur Maxime DEMONGIN, **Marie-Hélène PEREZ** à Madame Mylène MONCERET.

Etaient absente excusée :

Madame Véronique CAYUELA

Composition légale du Conseil Municipal : 23 - Membres en exercice : 23

Membres présents : 15 - Mandats : 7

Ouverture de séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à : 19 Heures

Secrétaire de séance :

L'ordre du jour appelle la désignation du Secrétaire pour la présente séance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Ludovic DARENGOSSE, conseiller délégué, en qualité de secrétaire de séance, assisté de Ingrid BIGORRA, Directrice Générale des Services.

Procès-verbal de la Séance du 15 décembre 2016 - Adoption

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 22	Abstentions : 5	Exprimés : 17	Pour : 17	Contre : 0
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 a été adressé aux membres de l'Assemblée Municipale.

Après vote, le Conseil Municipal déclare que ce procès-verbal est adopté sans rectification.

Information sur les décisions du Maire (article L2122-22 du CGCT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014, lui accordant la délégation dans les formes prévues à l'article précité, Monsieur le Maire rend compte des décisions listées dans la délibération :

9-janv.	2017-01	Affaire PAVAN – FONTA : Désignation Me Dupuy
17-janv.	2017-02	Cession camion poids lourd Renault à M. BILLOTET
19-janv.	2017-03	Régie avances ALSH Estanque : changement de nom : ALSH et ALAE Estanque
19-janv	2017-04	Régie avances PAAJ: changement de nom : PAAJ et CLAC
19-janv	2017-05	Régie avances PAAJ et CLAC: modification dépenses : ajout dépenses pour le CLAC
20-janv	2017-06	Régie recettes cinéma : abrogation (en vue de la création d'une régie de recettes cinéma et Entrée des artistes)
20-janv	2017-07	Régie recettes service culturel: abrogation (en vue de la création d'une régie de recettes cinéma et Entrée des artistes)
20-janv	2017-08	Régie de recettes cinéma et Entrée des artistes : création

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ❖ **PREND ACTE** du compte-rendu ci-dessus présenté et
- ❖ **DECLARE** n'avoir aucune observation à présenter

2017-001 FINANCES - Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 22	Abstentions : 5	Exprimés : 17	Pour : 17	Contre : 0

Monsieur le Maire présente les éléments qui caractérisent la situation actuelle et procède ensuite à une analyse des perspectives d'évolution financière et budgétaire de la Commune.

Présentation du D.O.B. en annexe

2017-002 FINANCES - Clôture du budget « Service Eau »

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0

Monsieur le Maire indique que le transfert de la compétence « Eau potable » est effectif depuis la signature du procès-verbal de mise à disposition des biens au Syndicat Intercommunal des Eaux Tarn et Girou, en date du 3 mars 2015.

Le budget annexe « Service Eau » de la commune de Bessières n'a pas été clôturé.

Il convient de demander la clôture du budget « Service Eau » à la trésorerie des Vallées du Tarn et du Girou.

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **DEMANDE** la clôture du budget « Service Eau » à la trésorerie des Vallées du Tarn et du Girou,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.

2017-003 FINANCES - Demande de prêt à taux zéro pour achat de colonnes cinéraires

Rapporteur : Aurélio FUSTER

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0

Afin de financer l'acquisition de colonnes cinéraires dont la prévision budgétaire sera inscrite au Budget Primitif 2017 pour un montant estimatif de 23 500 € HT, la commune de Bessières souhaite solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir un prêt à taux zéro sur la moitié de la somme à investir.

La commune s'engage à acquérir courant 2017 les colonnes cinéraires permettant de mettre à disposition 48 emplacements d'urnes funéraires au cimetière de Borde Haute.

Le plan de financement est le suivant :

.../...

PROJET	Montant	FINANCEMENT	Montant
Acquisition de colonnes à urnes funéraires	23 500 €	Prêt à taux zéro du Conseil Départemental de la Haute Garonne	11 750 €
TVA 20%	4 700 €	Autofinancement de la commune	16 450 €
TOTAL TTC	28 200 €	TOTAL	28 200 €

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** cette acquisition, son coût et son financement
- ❖ **DEMANDE** de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire pour l'obtention d'un prêt à taux zéro d'un montant estimatif de 11 750 €
- ❖ **DIT** que les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription au budget de l'exercice concerné
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.

2017-004 FINANCES – Subvention exceptionnelle Association Bessières en Fête

Rapporteur : Ludovic DARENGOSSE

ADOPTE				
Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0

Le rapporteur propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000€ à l'association Bessières en Fête, afin d'aider au démarrage de son activité.

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **ACCEPTE** d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000€ à l'association Bessières en Fête
- ❖ **DIT** que les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription au budget des exercices concernés
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.

2017-005 SERVICE CULTUREL – Médiathèque : dénomination de la médiathèque et modification du règlement intérieur

Rapporteur : Monsieur Le Maire

ADOPTE				
Votants : 22	Abstentions : 5	Exprimés : 17	Pour : 17	Contre : 0

Les travaux de réalisation de la médiathèque sont à présent achevés, il convient de dénommer ce nouvel équipement public. Le rapporteur propose : « Médiathèque George SAND ».

.../...

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 3 décembre 2008, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de la médiathèque municipale, qui définit les conditions de prêts et de fonctionnement. Ce règlement a été modifié par les délibérations en date du 01 décembre 2009, 12 juillet 2010 et 18 novembre 2015.

Le rapporteur informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur de la médiathèque comme suit : *règlement en annexe*

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** la modification du règlement intérieur de la médiathèque tel que présenté et annexé ;
- ❖ **DONNE MANDAT** à Madame Anne JULIEN, maire-adjointe, pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.

2017-006 ENFANCE - JEUNESSE - Règlement intérieur PAAJ

Rapporteur : Sandrine PERITA

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0

Le rapporteur indique à l'assemblée que le règlement intérieur du PAAJ doit être modifié.

Le rapporteur présente le règlement modifié : *Règlement en annexe*

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** le règlement intérieur du PAAJ modifié tel que présenté et annexé,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Madame Sandrine PERITA, maire-adjoint déléguée aux affaires scolaires à l'enfance et à la jeunesse, pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.

2017-007 URBANIME- Application du code de l'urbanisme dans sa rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016

Rapporteur : Jean-Luc SALIERES

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0

Considérant que l'article 12-VI° du décret susmentionné précise que :

- les dispositions des articles R.123-1 à R.123-14 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 restent applicables aux PLU dont l'élaboration ou la révision a été engagée avant le 1^{er} janvier 2016,
- par délibération expresse, intervenant au plus tard à l'arrêt du projet, le conseil municipal peut toutefois décider d'appliquer au document les dispositions des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que l'état d'avancement de la révision du PLU permet à la commune d'effectuer l'un ou l'autre de ces choix, sans que cela ne pénalise, ne complique ou ne retarde, le bon déroulement des études ;

Considérant que les nouvelles dispositions réglementaires du code de l'urbanisme, applicables à compter du 1^{er} janvier 2016, assurent une meilleure solidité juridique au PLU, notamment en ce qui concerne le contenu des pièces règlementaires, et facilitent, par les outils proposés, la prise en compte des exigences législatives ou des orientations définies dans les documents de rang supérieur (Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, ...);

Considérant également qu'un PLU approuvé sur ces bases règlementaires nouvelles pourra ultérieurement faire l'objet de procédures d'évolution (modification, mise en compatibilité,...) en s'appuyant sur les dispositions du code de l'urbanisme les plus actualisées et les plus récentes ;

Le rapporteur demande d'appliquer à la révision du PLU actuellement engagée, l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie règlementaire du livre 1^{er} du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mai 2015 prescrivant la révision du PLU ;

- ❖ **DECIDE** d'appliquer à la révision du PLU actuellement engagée, l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire, pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.

2017-008 DOMAINE - Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2016

Rapporteur : Jean-Luc SALIERES

ADOPTE

Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

Le rapporteur informe l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, un bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières doit être effectué et présenté à l'assemblée délibérante.

Il présente le bilan des cessions effectuées en 2016:

Acheteur	parcelle					objet	date avis domaine	délibération		nom du notaire	Prix en € HT	date signature acte
	section	n°	n° après division	surface acquise	commune			date	n°			
Serge MACIZO	B	2467		1a 12ca	Bessières	Parcelle non bâtie	10/10/2014	13/03/2015	2015-35	Me CHAVIGNY – Me CATALA	560€	18/05/2016
Conseil Départemental	B	994, 995, 1341, 1426, 2548	994, 995, 4412, 4415, 4414	79a 03 ca	Bessières	Contournement	08/12/2015	16/12/2015	2015-122	Conseil Départemental	1€	20/09/2016
Communauté de communes Val Aigo	B	535 537 536 538	4460 4463 - -	2a 17ca 3a 28ca 1a 96ca 2a 60ca	Bessières	Bâtiment de la crèche	-	23/09/2015	2015-88	Me CHAVIGNY – Me CATALA	260.400€	29/12/2016

Le rapporteur présente le bilan des acquisitions effectuées en 2016 :

Acheteur	parcelle					objet	date avis domaine	délibération		nom du notaire	Prix en € HT	date signature acte
	section	n°	n° après division	surface acquise	commune			date	n°			
ASL Cami Pitchou	B	3098		30ca	Bessières	Intégration du lot. Cami pitchou	-	08/02/2012 09/05/2012 09/07/2014	2012-07 2012-40 2014-75	Me CHAVIGNY	1€	29/12/2016
Toniol Promotion	B	2915 2916 2917 3100 3101		28a4ca	Bessières	Intégration du lot. cami pitchou	-	08/02/2012 09/05/2012 09/07/2014	2012-07 2012-40 2014-75	Me CHAVIGNY	1€	29/12/2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ❖ **PREND ACTE** des bilans ci-dessus présentés et
- ❖ **DECLARE** n'avoir aucune observation à présenter

2017-009 DOMAINE - location-vente d'un terrain nu à SITA FD – Abrogation des délibérations 2016-07 et 2016-61

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2016-61 en date du 7 juillet 2016, modifiant la délibération 2016-07 en date du 20 janvier 2016, concernant la parcelle E678.

La location-vente de cette parcelle à la société SITA FD n'a pas pu aboutir pour des raisons appartement au preneur à bail.

L'abandon du projet enjoint donc le rapporteur à soumettre l'abrogation des délibérations 2016-07 et 2016-61.

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- ❖ **APPROUVE** l'abrogation des délibérations 2016-07 et 2016-61 en date des 20 janvier 2016 et 7 juillet 2016.
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.

2017-010 DOMAINE - Acquisitions d'une partie de parcelle pour la réalisation d'un Arrêt de Bus

Question reportée à une séance ultérieure

2017-011 DOMAINE – Intégration dans le domaine public des voiries du lotissement le Mirailou – complément à la délibération 2016-71 en date du 7 juillet 2016

Rapporteur : Jean-Luc SALIERES

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 22</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 22</i>	<i>Pour : 22</i>	<i>Contre : 0</i>

Le rapporteur rappelle à l'assemblée la délibération, en date du 7 juillet 2016, par laquelle le principe de transfert dans le domaine public, des espaces communs du lotissement le Mirailou avait été adopté.

Le rapporteur souhaite apporter un complément à cette délibération au sujet du notaire chargé de l'établissement de l'acte authentique. En effet, Maître Albouy à Graulhet, s'associera à Maître Chavigny pour la rédaction l'acte.

***ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL***

- ❖ **CHARGE** Maître Chavigny, notaire à Bessières, et Maître Albouy, notaire à Graulhet, d'établir l'acte authentique,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de l'acte authentique ainsi que de toutes autres pièces s'y rapportant.

2017-012 DOMAINE – Intégration dans le domaine public des voiries du lotissement Rives Basses – complément aux délibérations en date du 18 mai 2016 et du 28 septembre 2016

Rapporteur : Jean-Luc SALIERES

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 22</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 22</i>	<i>Pour : 22</i>	<i>Contre : 0</i>

Le rapporteur rappelle à l'assemblée les délibérations, en date des 18 mai 2016 et du 28 septembre 2016, par laquelle le principe de transfert dans le domaine public, des espaces communs du lotissement Rives Basses avait été adopté.

Le rapporteur souhaite apporter un complément à cette délibération au sujet du notaire chargé de l'établissement de l'acte authentique. En effet, Maître Nègre à Rabastens s'associera à Maître Chavigny pour la rédaction l'acte.

***ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL***

- ❖ **CHARGE** Maître Chavigny, notaire à Bessières, et Maître Nègre notaire à Rabastens, d'établir l'acte authentique,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de l'acte authentique ainsi que de toutes autres pièces s'y rapportant.

2017-013 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SDEHG : rénovation des feux tricolores au niveau du carrefour avenue de Montauban (Référence : 11AS73)

Rapporteur : Jean-Luc SALIERES

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 22</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 22</i>	<i>Pour : 22</i>	<i>Contre : 0</i>

Le rapporteur informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 06 décembre dernier concernant la rénovation des feux tricolores au niveau du carrefour avenue de Montauban, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (11AS73) :

- Dépose de 2 potelets et un poteau avec potence côté Villemur.

.../...

- Dépose des signaux vétustes 3 x 300 - 6 x 200 et 6 x100.
- Dépose du contrôleur ODOS 32 vétuste et non conforme, l'armoire sera conservée.
- Pose d'une horloge astro pour tempo particulière aux horaires entrée et sortie scolaire.
- Fourniture et pose de 2 poteaux octo galvanisé 3.70 mètres.
- Fourniture et pose de 6 potelets 2.70 mètres.
- Reprise du poteau avec potence à avancer de 4 mètres.
- Création de 2 boucles pour détection des véhicules rue Privat et route de Montauban.
- Fourniture et pose des signaux figurines 12.
- Fourniture et pose de 2A13B pour protection des passages piétons.
- Fourniture et pose de 1 feu 3x300, 6 feux 3x200, 6 répéteurs 3x100 et 6 boutons poussoirs.
- Reprise du câblage pour alimenter la protection du passage piéton rue de la Chapellerie avec GC sur 50 mètres.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	8 661€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	20 000€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	26 339€
<hr/>	
Total	55 000€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire ;
- ❖ **S'ENGAGE** à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus ;
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.

2017-014 RESSOURCES HUMAINES – modification du tableau des effectifs permanents

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOpte</u>				
Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée des modifications qu'il y a lieu d'apporter au tableau des effectifs permanents par l'ouverture de postes nécessaires à de nouveaux besoins afférents à certains services. Ces ouvertures pourront également bénéficier à l'évolution de carrière des agents de la collectivité. Après nomination dans certains des nouveaux grades, une nouvelle décision interviendra afin de fermer les postes vacants.

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs du personnel communal arrêté le 16 mars 2016, et le 7 juillet 2016.

❖ **DECIDE** de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communal :

ANIMATION	B	Animateurs territoriaux	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	TC	0	+2	2
ANIMATION	C	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	TNC 32h00	0	+2	2
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TC	15	+2	17
SOCIAL	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	TC	1	+1	2

❖ **DIT** que les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription au budget des exercices concernés

❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.

2017- 015 MARCHES PUBLICS - Liste des marchés conclus en 2016

Rapporteur : Jean-Luc SALIERES

ADOPTE

Votants : 22

Abstentions : 0

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Le rapporteur rend compte des marchés signés en 2016, en application de l'arrêté du 21 juillet 2011 :

Marchés de Travaux	N° marché	Objet	Lot	Nom attributaire	CP	Notifié le
De 20 000 à 89 999,99 € H.T.						
	2016-03	Entretien toitures		SOPREMA	31200	19/07/2016
De 90 000 à 5 185 999,99 € H.T.						
	2016-01	AMENAGEMENTS DE SECURITE DE LA RD 630 CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE ET D'UN PIETONNIER		EUROVIA	31240	01/04/2016
plus de 5 186 000 € H.T.						
Marchés de Fournitures						
De 20 000 à 89 999,99 € H.T.						
	2016-02	fournitures pédagogiques et sportives	2	CASAL SPORT	67120	21/04/2016
	2016-02	fournitures pédagogiques et sportives	3	CASAL SPORT	67120	21/04/2016
	2016-12	Achat de mobilier pour la médiathèque	1	ODDOS BURO	31500	05/12/2016
	2016-12	Achat de mobilier pour la médiathèque	2	SARAZINO	06370	05/12/2016
de 90 000 à 206 999,99 € H.T.						
Plus de 207 000 € H.T.						
Marchés de Services						
De 20 000 à 89 999,99 € H.T.						
	2015-18	Bureau d'études du PLU groupement des commandes		CITADIA CONSEIL	82000	23/02/2016
	2016-04	Maintenance et dépannage des équipements d'électroménager industriels et divers		SPIE SUD OUEST	31029	02/06/2016
	2016-05	Assistance technique piscine		NYL PISICNES	31330	01/06/2016
	2016-06	Création de vidéos		MULTIMEDIA SUD	31240	16/06/2016
	2016-10	Vérification et maintenance des systèmes de sécurité incendie		PSL	31880	09/11/2016
de 90 000 à 206 999,99 € H.T.						
Plus de 207 000 € H.T.						

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ❖ **PREND ACTE** du compte-rendu ci-dessus présenté et
- ❖ **DECLARE** n'avoir aucune observation à présenter

Communiqué d'informations de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire prononce la fin de la séance à : 21h05

Questions orales